



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le 19 août 2025 à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Luc Martel qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Julie Gauvin et Dorys Duchesne, ainsi que messieurs Larry Bernier, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et madame Valérie Lévesque, greffière par intérim.

Le président monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue au seul journaliste présent ainsi qu'aux huit (8) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**AGG-2025-08-090 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
AGG-2025-08-090 APPUYÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet 2025
4. Correspondance et information :
 - a) Ministère des Ressources naturelles et des Forêts / Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2027 – Approbation de la programmation annuelle 2025-2026
5. Proclamation / Journées de la culture du 26 au 28 septembre 2025
6. Autorisation de signature / Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volets 2 et 3



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

7. Octroi d'aide financière non-remboursable via le Fonds régions et ruralité – Volet 4 (1 projet)
8. Engagement d'un (1) pompier à temps partiel au Service de l'incendie et de la sécurité civile (Secteur Lac Édouard)
9. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
10. COMMENTAIRES DES MEMBRES
11. QUESTIONS DES MÉDIAS
12. QUESTIONS DU PUBLIC
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

IL EST :

AGG-2025-08-091

AGG-2025-08-091

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE (26 AU 28 SEPTEMBRE)

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'agglomération de La Tuque et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-08-092

AGG-2025-08-092

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'agglomération de La Tuque, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture, soit du 26 au 28 septembre pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLETS 2 ET 3

ATTENDU que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds région et ruralité;

ATTENDU que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de l'Agglomération de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-08-093

AGG-2025-08-093

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil confirme l'adhésion de l'agglomération de La Tuque aux objets de l'entente précitée et autorise le président et maire de La Tuque monsieur Luc Martel et le directeur général monsieur Jean-Sébastien Poirier à signer, pour et au nom de l'agglomération l'entente « Développement territorial » intégrant le volet Vitalisation du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil abroge et remplace la résolution n° AGG-2025-06-071 par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / VITALISATION (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-08-094

AGG-2025-08-094

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Agglomération de La Tuque	# 2025-P196 Développement des activités aéroportuaires de La Tuque – phase 3	80 000 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement et entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT D'UN (1) POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE L'INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE (SECTEUR LAC-ÉDOUARD)

ATTENDU qu'en raison de départs, il y lieu de combler la fonction de pompier à temps partiel pour le Service de l'incendie et de la sécurité civile, pour le secteur de Lac-Édouard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-08-095

AGG-2025-08-095

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil municipal confirme l'engagement officiel d'un (1) pompier à temps partiel pour le service de Sécurité incendie, secteur Lac-Édouard, soit monsieur **Étienne Bernard**.

QUE les conditions de travail de celui-ci soient celles prévues à l'entente de travail intervenue entre l'Association des pompiers à temps partiel de Lac-Édouard et l'Agglomération de La Tuque.

QUE cet engagement soit effectif à compter du 19 août 2025 et soit sujet à une période de probation de dix-huit (18) mois, débutant à la date d'embauche officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président monsieur **Luc Martel** indique qu'actuellement, des pourparlers ont cours avec madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec ainsi que monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits au Québec. Ces derniers se trouvent actuellement à La Tuque, où ils mènent des négociations dans le but de trouver une solution durable à un dossier qui perdure depuis près de trois ans. Monsieur Martel juge la situation inacceptable et reproche au gouvernement de ne pas avoir assumé ses responsabilités. Il affirme que tant que le groupe à l'origine du blocus ne reconnaîtra pas les instances gouvernementales ni les entités telles que le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) et le conseil de Wemotaci, la situation demeurera difficile à résoudre. Selon lui, la patience des forestiers est à bout et il ne reste qu'une semaine pour parvenir à une entente. Il conclut en lançant un appel au calme, le temps que les négociations progressent et qu'une solution viable soit envisagée.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Larry Bernier** juge la situation déplorable en raison du blocus. Selon lui, le gouvernement a trop tardé à intervenir et pendant ce temps, des familles souffrent et des entrepreneurs se retrouvent au bord de la faillite. Il déplore qu'il faille attendre que la souffrance s'installe avant de passer à l'action.

Le membre monsieur **François Fortin** renchérit les propos de son collègue en exprimant le souhait que les parties concernées puissent engager une discussion sérieuse autour d'une table.

Le membre monsieur **Michel Pronovost** abonde également dans le même sens que ses collègues. Il souhaite que la situation se règle cette semaine.

QUESTIONS DES MÉDIAS (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Le journaliste d'Arsenal Média O 97,1, monsieur **Michel Scarpino**, souhaiterait obtenir des précisions concernant le point 7 où une somme de 80 000 \$ est prévue pour le développement des activités aéroportuaires et questionne sur le projet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

19 août 2025

Le directeur général monsieur **Jean-Sébastien Poirier** explique qu'en premier lieu, un premier mandat fut donné à la firme JB Aviation afin d'évaluer le potentiel de développement de l'aéroport de La Tuque. La deuxième phase vise à interpeller différentes compagnies dites commerciales. Il précise que plus de 10 millions de dollars ont été investis dans le surfacage de la piste et que plusieurs milliers de dollars ont également été consacrés à la rénovation de l'aérogare. Monsieur Hamel, gestionnaire de l'aéroport, accomplit un travail exceptionnel en ce qui concerne l'aviation privée, notamment pour les petits avions. Lorsque nous parlons du volet commercial, il ne s'agit pas nécessairement de gros avions, mais plutôt d'infrastructures telles que des entrepôts ou des installations de maintenance pour petits et moyen appareils. Sachant qu'Hydro-Québec sera présente dans la région pour les 15 à 20 prochaines années et qu'elle investira des milliards de dollars, il est fort probable qu'elle devienne un acteur corporatif utilisant l'aéroport de manière plus significative. Pour conclure, il indique que la firme analysera les possibilités de développement afin que l'aéroport puisse générer des revenus, comme cela se fait dans d'autres régions.

QUESTIONS DU PUBLIC (17 CITOYENS PRÉSENTS)

Le citoyen monsieur **Yves Tousignant**, exprime avoir trois questions concernant l'agglomération. Sa première question fait suite à la rencontre du 24 juillet dernier tenue au Complexe culturel et portant sur la foresterie. Il mentionne avoir été surpris de constater la présence de l'ancienne députée et ministre, madame Julie Boulet, sachant qu'elle occupe actuellement le poste de directrice du développement économique de la Ville de Bécancour. Il demande s'il existe une entente entre la Ville de La Tuque et celle de Bécancour concernant ses services. Il souhaite également savoir, compte tenu des propos du maire concernant la formation d'un comité pour répondre à la Loi 97, si un mandat sera confié à madame Boulet dans ce contexte.

Sa deuxième question concerne le mandat confié à une firme pour évaluer les besoins en matière d'habitation. Il demande, à la suite de la rencontre tenue en mars au Complexe culturel, si le rapport contenant les recommandations sera déposé prochainement.

Enfin, il souhaite savoir si la Ville dispose de statistiques concernant le compostage et l'utilisation des bacs bruns, sachant que ces bacs ont été distribués il y a un an. Il demande également s'il existe une personne responsable au sein de la Municipalité chargée de faire de la sensibilisation auprès de la population, afin d'encourager l'utilisation du compost, qui représente une solution d'avenir.

Le président monsieur **Luc Martel** explique qu'il n'y a pas d'entente mais que madame Boulet a exprimé avoir un attachement très fort pour La Tuque lorsqu'elle fut interpellée pour animer cette rencontre, c'était donc par grand plaisir qu'elle a accepté. Concernant la formation du comité, ce sera monsieur Patrice Bergeron qui cheminera ce dossier mais qu'il est possible que madame Boulet assiste à deux ou trois réunions jusqu'au moment où le projet pilote soit déposé au gouvernement.

Le directeur général monsieur **Jean-Sébastien Poirier** informe monsieur Tousignant que le rapport sur les besoins en habitation sera déposé dans les prochaines semaines, afin de faire bénéficier les nombreux participants, dont l'engagement a d'ailleurs été apprécié par la firme.



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Le maire monsieur **Luc Martel** indique qu'en ce qui concerne la question du compost, la Ville dispose d'employées compétentes qui oeuvrent activement sur ce dossier, à savoir mesdames Julie Pilote et Stéphanie Greffard. Plusieurs activités de sensibilisation ont déjà eu lieu. Monsieur Poirier ajoute que des statistiques sont disponibles et qu'il pourrait les présenter lors de la prochaine assemblée publique, afin de rappeler à la population l'importance d'utiliser adéquatement le bac brun, le bac bleu, ainsi que celui destiné à l'enfouissement.

Le citoyen monsieur **Steven Lévesque** souhaite savoir à quel moment il pourrait rencontrer le directeur général afin de discuter de son projet de traverse du CN (Canadian National).

Le directeur général monsieur **Jean-Sébastien Poirier**, rappelle à monsieur Lévesque qu'ils se sont rencontrés mercredi dernier et que, depuis, la situation demeure inchangée. Ils sont toujours en attente d'un retour de la part du CN (Canadian National).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2025-08-096

AGG-2025-08-096

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 23.


Valérie Lévesque
Greffière par intérim


Larry Bernier
Vice-Président



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

